



GALLUP[®]ST

Herbicide haut de gamme prêt à l'emploi

Concentré soluble (SL)

360 g/l glyphosate acide

505 g de glyphosate sous forme de sel d'isopropylamine

Usage professionnel

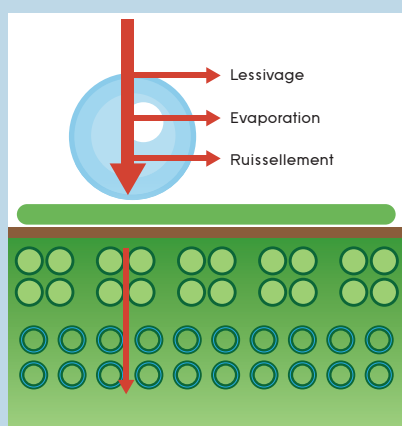


Herbicide foliaire polyvalent systémique, non sélectif et non rémanent dans le sol

La nouvelle formulation de GALLUP® ST autorise une pénétration optimisée du Glyphosate dans les plantes, pour une efficacité maximale, même en conditions difficiles.

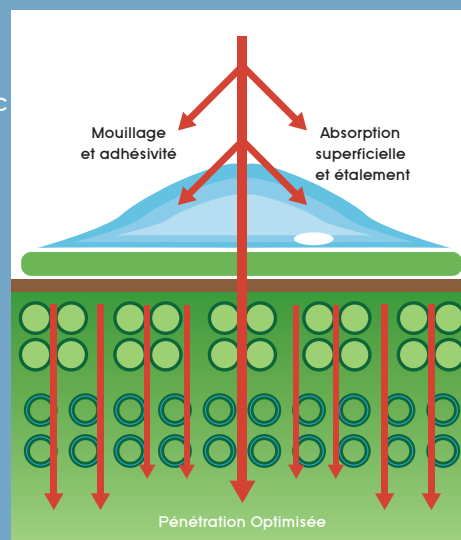
01 GLYPHOSATE

Le Glyphosate, de par sa nature hydrophile pénètre difficilement au travers des cuticules.



02 FORMULATION

Le double caractère lipophile (affinité avec les cuticules) et hydrophile (compatibilité avec le glyphosate) des co-formulants permet une rétention maximale des gouttelettes sur les feuilles et une diffusion plus rapide dans la plante.



03



L'impact toxicologique et environnemental des produits à base de Glyphosate est déterminé par la nature et la quantité des co-formulants.

04



ADIVALOR



GALLUP® ST

Classement toxicologique : H411 (toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme)
Pour une meilleure protection de l'utilisateur et de l'environnement, veiller à respecter les recommandations de sécurité :

- P273, P391, P501
- EH 401 - SP1
- Délai de rentrée 6 heures (8 heures sous abri)

05

HOMOLOGATIONS :
AMM 2150140

GRANDES CULTURES (INTERCULTURE)

Adventice	Dose homologuée	Quantité maximale annuelle de glyphosate	Délai avant récolte (DAR) Zone non traitée (ZNT)
Graminées annuelles	3 l/ha	Max. 2880 g glyphosate/ha/an	DAR - ZNT 5 mètres
Dicotylédones annuelles et bisannuelles	6 l/ha		
Adventices vivaces	7 l/ha		



CULTURES INSTALLÉES

(BLÉ TENDRE D'HIVER, BLÉ DUR, BLÉ PANIFIABLE, ORGE D'HIVER, ORGE DE PRINTEMPS, ORGE DE BRASSERIE)*

Adventice	Dose homologuée	Quantité maximale annuelle de glyphosate	Délai avant récolte (DAR) Zone non traitée (ZNT)
Toute flore	6 l/ha	1 application max/an Stade appli: BBCH39	DAR 7 jours ZNT 5 mètres

*Restrictions : Ne pas traiter les céréales pour production de semences
Ne pas traiter lorsqu'il y a des cultures sous-couvertCULTURES LÉGUMIÈRES
(INTERCULTURE, ZONES CULTIVÉES, APRÈS RÉCOLTE)

Adventice	Dose homologuée	Quantité maximale annuelle de glyphosate	Délai avant récolte (DAR) Zone non traitée (ZNT)
Graminées annuelles	3 l/ha	Max. 2880 g glyphosate/ha/an	DAR - ZNT 5 mètres
Dicotylédones annuelles et bisannuelles	6 l/ha		
Adventices vivaces	7 l/ha		

ARBORICULTURE FRUITIÈRE ET VIGNE
(CULTURES INSTALLÉES)

Adventice	Dose homologuée	Quantité maximale annuelle de glyphosate	Délai avant récolte (DAR) Zone non traitée (ZNT)
Graminées annuelles	4 l/ha	Max. 2200 g glyphosate/ha/an*	DAR ZNT 5 mètres
Dicotylédones annuelles et bisannuelles	6 l/ha		
Adventices vivaces avant plantation (taches)	8 l/ha		

*Sur vigne : en cas de traitement sur le rang, équivalent à 33% de la surface, il est possible d'effectuer jusqu'à 3 traitements par an



FORÊT (AVANT MISE EN CULTURE ET CULTURES INSTALLÉES)

Adventice	Dose homologuée	Quantité maximale annuelle de glyphosate	Délai avant récolte (DAR) Zone non traitée (ZNT)
Graminées annuelles	3 l/ha	-	DAR - ZNT 5 mètres
Dicotylédones annuelles et bisannuelles	6 l/ha		
Adventices vivaces (forêt dégagement)	6 l/ha		



- Herbicide haut de gamme 360 g/l prêt à l'emploi
- Pleine dose de surfactants de nouvelle génération
- Classement toxique H411
- Nouvelle génération de surfactants
 - optimisation de la rétention
 - augmentation de l'humectation
 - maximisation et rapidité de la pénétration
- Action durable sur adventices diciles
- Dosage adapté en fonction du contexte
- Délai sans pluie réduit « 1 H »
- Délai de réentrée dans les parcelles est de « 6 H »
- Actif en situations diciles de 0°C à 25°C
- Polyvalent, systémique, non sélectif



MODULATIONS POSSIBLES DES DOSES EN FONCTION DU STADE DES ADVENTICES

ZONES CULTIVÉES AVANT SEMIS ET APRÈS RÉCOLTE

- Graminées annuelles
1,25l à 3l
- Dicotylédones annuelles
2l à 5l
- Chardons,
chiendent rampant
3,75l à 4,5l

ZONES CULTIVÉES AVANT RÉCOLTE

Adventices vivaces
3,75l à 4,5l

ARBORICULTURE ET VIGNE

- Adventices annuelles
et vivaces
2,5l à 4,4l
- Chiendent,
pied de poule
et liseron
6,9l



Respecter les conditions d'emploi. Ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du glyphosate au-delà des doses maximum définies dans « l'Avis à tous les détenteurs d'autorisations de mise sur le marché pour des spécialités commerciales à base de glyphosate » JORF 8 octobre 2004
Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante :
http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm

CONTACT COMMERCIAL
Philippe CHARLES
Tél. : 06 89 95 37 24
phcprestace@gmail.com

Distribué par :
Barclay Chemicals Manufacturing Ltd
Damastown Way
Damastown Industrial Park
Mulhuddart - Dublin 15 - Ireland
Tel +353 (0) 1 811 2900
Fax +353 (0) 1 822 4678

Homologation :
SINON EU GMBH
Im Alten Dorfe 37
(Volksdorf)
D-22359 Hamburg
Allemagne

